

Conseil Municipal de Presle
Séance du 02 octobre 2024
En attente d'approbation par le prochain conseil municipal

Présents : Jean-Yves BERGER SABATTEL, Evelyne BOUCLIER, Hervé SOUDEE, Laurent FORAY, Sylvie FORESTIER, Sébastien JOLY, Caroline NOVELLA, Maurice PESENTI, Julia KVACHNINA.

Absents : VILLARD Sylvain (pouvoir à Sébastien JOLY)

Secrétaire de séance : BOUCLIER Evelyne

Date de la convocation : 19/09/2024

Début de séance : 20h00

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
2. Décision modificative n° 1
3. Débat d'orientation budgétaire 2025
4. Demandes de subventions 2025
5. Frais scolaires 2023-2024 : répartition entre communes
6. Régularisation de tarification pour la location de la salle polyvalente
7. Don d'un terrain à la commune
8. Programme d'exploitation de la forêt communale 2025
9. Opposition au transfert de la compétence eau à la communauté de communes et soutien au syndicat des eaux de la Rochette

A la demande de Sébastien JOLY, 3 points sont rajoutés en questions diverses :

- Point sur l'achat du terrain derrière l'école
- Information sur le projet de l'école
- Point sur la renouée du Japon constaté à Presle

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Voté à l'unanimité

2. Délibération 07 01 2024 : décision modificative n° 1

Monsieur le Maire explique que compte tenu du report de l'opération de construction de la future mairie-école-services périscolaires, les frais d'études prévus au budget primitif ne sont plus nécessaires et qu'il convient de réaffecter les crédits ainsi dégagés comme suit :

Article	Libellé	Section	Sens	Proposé	Observations
021/021	Virement de la section de fonctionnement	Invest.	R	-24 400.00 €	
023/023	Virement à la section d'investissement	Fonc.	D	-24 400.00 €	
2031/041	Frais d'études	Invest.	R	2 024.00 €	Intégration études les Plagnes
2031/20	Frais d'études	Invest.	D	-31 100.00 €	

21534/041	Réseaux d'électrification	Invest.	D	2 024.00 €	Intégration études les Plagnes
21538/21	Autres réseaux	Invest.	D	6 700.00 €	Horloge éclairage public
615231/011	Entretien, réparations voiries	Fonc.	D	3 820.00 €	Actival
63512/011	Taxes foncières	Fonc.	D	630.00 €	
64111/012	Rémunération principale titulaires	Fonc.	D	13 100.00 €	
65811/65	Droits d'utilisation – informatique en nuage	Fonc.	D	2 500.00 €	BL Enfance
673/67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	Fonc.	D	1 000.00 €	
6817/68	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	Fonc.	D	3 350.00 €	Provision admissions non-valeur

Voté à l'unanimité

3. Débat d'orientation budgétaire 2025

Le Maire présente les orientations 2025 :

Le budget 2025 est le dernier budget qui sera voté en avril par l'équipe municipale, le budget 2026 sera voté par la nouvelle équipe sortie des urnes en mars.

C'est l'occasion de faire un bilan financier de ce mandat et d'envisager les actions prioritaires d'avenir.

La première donne à prendre en compte est une donnée historique. En effet, aucun investissement structurant n'a été réalisé durant les quarante dernières années. En 2020, nous avons constaté un sous-investissement chronique aux vues de l'absence de projets à long terme, de bâtiments dégradés et non entretenus, de matériels obsolètes voir dangereux.

La deuxième donne à prendre en compte est la baisse des dotations de l'état, dans le cadre d'une politique d'assèchement des finances communales, visant à inciter les communes à la fusion. Rien qu'en 2024 nous constatons une baisse de 30 000€ des recettes TADE et avons toujours une incertitude de 40 000€ sur le FDPTP.

La troisième donne à prendre en compte est la crise sanitaire du COVID19 et les différentes guerres, en particulier la guerre en Ukraine entraînant une crise énergétique et une augmentation de 30% de nos charges.

La quatrième donne à prendre en compte est l'évolution des taux de crédit qui sont passés de 1% en 2020 à 4% en 2024. Ce qui signifie que si pour un emprunt à 1% le remboursement est de 30 000 € ; avec un taux de 4%, le remboursement passe à 120 000€. Un tel taux n'est pas envisageable pour notre budget communal et ne nous permet pas de lancer des gros projets sans mettre en péril nos comptes. Les derniers éléments dont nous disposons nous laisse entendre une baisse du crédit pour fin 2025 et une stabilisation des taux d'emprunt autour de 2.50%. La nouvelle équipe municipale en 2026 pourra ou pas utiliser ces outils financiers.

La dernière donne à prendre en compte est le manque de disponibilités et d'implication de notre équipe municipale qui a pour conséquence le manque de bras pour gérer tous les dossiers que nous aurions dû gérer.

Pour 2025, les axes d'orientation d'un budget contraint sont :

PERSONNEL

- Réorganisation du service scolaire et périscolaire
- Renforcement du service communication
- Statut de notre employé technique
- Création d'un poste adjoint technique de 6 mois en été

URBANISME

- 1^{ère} phase de la définition d'un document d'urbanisme
- Portage foncier EPFL

TECHNIQUE

- Création douche et local du personnel à l'atelier technique
- Voirie rue de la Chèvrerie et impasse Mollard Cordier
- Réfection de la toiture du clocher et des bandes de rives du local de chasse
- Création d'un parking à Mont Rosset

DIVERS

- Recensement de la population
- Mission d'archivage

Le conseil ne fait pas de remarque particulière ni de nouvelle proposition d'orientation.

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2025.

4. Demandes de subventions 2025

En vue de la réhabilitation de la toiture du clocher de l'église, le Maire propose de déposer une demande de subvention au Conseil départemental de la Savoie dans le cadre du FDEC.

Voté à l'unanimité

5. Délibération 07 02 2024 : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école et des services périscolaires pour l'année 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer la participation scolaire et périscolaire des communes dont les enfants sont scolarisés à l'école de Presle pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'effectif de l'école de Presle a été de 46 élèves : 21 primaires et 25 maternelles.

Participation scolaire 2023-2024 :

Le coût par enfant pour l'année scolaire, après déduction des recettes s'élève à :

Le coût par enfant de classe primaire est de 522.14 €.

Le coût par enfant de maternelle est de 1 431.04 €.

EFFECTIF	Primaire	Montant	Maternelle	Montant	Total commune
La Table	3	1 566.43 €	4	5 724.18 €	7 290.62 €
Le Verneil	3	1 566.43 €	5	7 152.22 €	8 721.65 €
Presle	15	7 832.15 €	16	22 896.70 €	30 728.85 €
Total :	21	10 965.01 €	25	35 776.10 €	46 741.11 €

Le Conseil Municipal après délibération approuve le montant de ces participations et charge Monsieur le Maire de faire émettre les titres aux communes de La Table et du Verneil au prorata des enfants de classe de primaire et de classe de maternelle scolarisés à Presle pour l'année 2023-2024.

Participation périscolaire 2023-2024 :

Le coût du service périscolaire restant à charge après déduction des recettes pour la commune de Presle s'élève à 44 349.58 €

Le nombre d'enfants inscrit au service périscolaire et qui ont eu recours à ce service (année 2023-2024) est de 46 enfants.

Le coût par enfant est de 964.12 €.

	Nombre d'enfants	Montant
La Table	7	6 748.85 €
Le Verneil	8	7 712.97 €
Presle	31	29 887.76 €
Total :	46	44 349.58 €

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder à la répartition de cette participation aux communes dont les enfants sont scolarisés à Presle au prorata des enfants inscrits et utilisant le service périscolaire.

Voté à l'unanimité

6. Délibération 07 03 2024 : Tarif exceptionnel pour la location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la salle polyvalente a été louée à madame Eléonora Monti pour la seule journée du dimanche 4 août 2024 au tarif de 500 € alors que la délibération du 12 mars 2024 ne le prévoit pas.

Monsieur le Maire explique qu'une version erronée du contrat de location type a été transmise à madame Monti.

Le contrat ayant été signé par les parties, Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider le tarif de 500 € à titre exceptionnel.

Voté à l'unanimité

7. Délibération 07 04 2024 : Don d'une parcelle de terrain de 85 m2 à la commune

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un propriétaire de la commune souhaite faire don à cette dernière d'une parcelle de terrain de 85 m2 située à Mont Rosset

Monsieur le Maire propose d'accepter le don en vue d'y aménager un emplacement de parking.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

8. Programme d'exploitation de la forêt communale en 2025

Monsieur le Maire présente le projet de gestion de notre forêt communale pour 2025, sur proposition de l'ONF.

Après en avoir débattu, le conseil valide l'état d'assiette pour la campagne 2025.

Voté à l'unanimité

9. Opposition au transfert de la compétence eau à la communauté de communes et soutien au syndicat des eaux de la Rochette

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du président du syndicat des eaux de la Rochette en date du 21 juin 2024 demandant l'abandon du transfert de la compétence concernant la gestion de l'eau aux intercommunalités et le maintien du syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré s'oppose, lui aussi, au transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes Cœur de Savoie.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Le Maire rappelle la procédure d'inscription des questions diverses, à l'ordre du jour du conseil municipal. A savoir, que toute demande d'inscription d'une question diverse, doit parvenir en mairie, au moins 48h avant la réunion du conseil municipal, par courrier ou par mail.

Les questions diverses, arrivées dans les délais, sont retranscrites telle que proposées par le demandeur.

A la demande de Sébastien JOLY, 3 points sont rajoutés en question diverses.

- **Un point sur l'achat du terrain derrière l'école savoir ce qu'il en est.**
Monsieur le Maire répond que le conseil municipal du 20 octobre 2023 a délibéré sur ce point et qu'il n'y a pas de changement depuis. C'est EPFL de Savoie qui a le portage financier. Les dossiers sont régularisés en fonction des notaires concernés.
- **Une information sur le projet de l'école, qu'en est-il vraiment.**
Vu les taux de crédit encore élevés, il n'est pas raisonnable d'emprunter aujourd'hui. Le projet est suspendu pour l'instant.
- **Un point sur la renouée du Japon qui s'installe à Presle à plusieurs endroits.**
La renouée du Japon est une plante invasive, il appartient à chacun de s'en défendre. Il semble que le passage de l'épaveuse favorise sa propagation. Les services de la commune sont alertés et un courrier sera adressé au département.

Fin de séance à 21h45

Evelyne BOUCLIER
1^{ère} adjointe



Jean-Yves BERGER SABATTEL
Maire

